R01- Août 2025

DEMANDE DE TRAVAUX EAU POTABLE

DOCUMENT COMPLÉTÉ À REMETTRE AUX DIFFÉRENTS DESTINATAIRES

La mise en service de votre branchement eau potable est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.
Pour ce faire, merci de bien vouloir retourner au SDEA, le formulaire « Abonnement » dûment complété et signé.

DEMANDEUR - PAYEUR *(les informations ci-dessous seront celles utilisées pour la facturation)*

☐ Mme ☐ M NOM et Prénom / Dénomination sociale : SIRET :
Adresse actuelle :
Commune : Code postal :
Téléphone fixe : Mobile 1 :
Courriel : Mobile 2 :

Vous souhaitez être contacté : ☐ Par courriel ☐ Par courrier

LIEU D'INTERVENTION DE LA CONSTRUCTION

Adresse :
Commune : Code postal :
Lotissement : Parcelle : Lot : Section :

NATURE DE LA CONSTRUCTION

Particulier :	☐ Habitat individuel	☐ Habitat collectif - nombre de logements :	
Professionnel :	☐ Local professionnel	☐ Industriel	
Robinet d'Incendie Armé (RIA) :	☐ Oui	☐ Non	Débit souhaité : m^3/heure
Assainissement :	☐ Collectif	☐ Non collectif	
Autre ressource en eau :	☐ Puits	☐ Autre :	

TYPE D'INTERVENTION

Le demandeur demande l'exécution des travaux suivants (cochez la case qui convient) :
Pour faire votre choix, merci de consulter le lexique au verso.

☐ Réalisation complète ☐ Pose compteur ☐ Modification du branchement existant
☐ Fermeture définitive du branchement ☐ Autre :

PIÈCES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE - À RETOURNER À VOTRE ANTENNE DE PROXIMITÉ *(Benfeld, Bitche, Durrenbach, Haguenau, Hochfelden, Molsheim, Saverne, Schiltigheim ou Sélestat)* OU PAR COURRIEL *(accueil.clients@sdea.fr)*

À NOTER : **l'instruction de votre demande par le SDEA se fera uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées.**

☐ Particulier : une copie de la pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire)
☐ Professionnel : une copie de l'extrait de Kbis de moins de 3 mois
☐ Le plan de situation
☐ Le plan de masse avec emplacement souhaité du/des branchement(s)
☐ En cas d'usage agricole, industriel, ou/et ne générant pas d'eaux usées, toutes les pièces et justificatifs nécessaires afin de prouver le caractère effectif de cet usage et le débit souhaité (en m^3/h)
☐ En cas de servitude de passage, toutes les pièces et justificatifs nécessaires

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente qui sont précisées ci-dessus.

Le : à :

Signature du demandeur :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

.....

À RÉCEPTION DE CETTE DEMANDE,

le SDEA prendra contact avec vous pour vous expliquer les procédures à suivre ainsi que les conditions financières qui en découlent.

OBLIGATIONS

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dipositions suivantes :

- La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.
- Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau. En particulier, toute interconnexion entre le réseau d'eau potable et un puits privé est interdite sous peine de fermeture du branchement et, en cas de dégâts sur les installations publiques, de poursuites.

LEXIQUE

- **La réalisation complète d'un branchement** comprend les travaux de piquage sur la conduite et la pose de l'ensemble des pièces composant le branchement (vanne de piquage et tuyaux jusqu'à l'emplacement du compteur, y compris la pose de ce dernier).
- **La pose du compteur d'eau** est la prestation d'achèvement du branchement dans un regard eau potable déjà posé, principalement dans les lotissements (l'achèvement du branchement déclenche la facturation des parts fixes et des frais d'accès).
- **La modification du branchement** comprend les travaux que vous souhaitez faire réaliser sur le branchement existant (déplacement du compteur). Les frais liés à ces travaux seront portés à votre charge.
- **La fermeture définitive** pour résiliation d'abonnement consiste à déposer le compteur d'eau potable, à stopper la facturation des parts fixes et à résilier de façon définitive le contrat de vente d'eau. Suivant l'article 10.B du règlement eau potable, il est rappelé que toute demande de réouverture entraînera des frais équivalents à la pose d'un branchement neuf.
- **Le Robinet Incendie Armé (RIA)** est un équipement de premier secours, alimenté en eau pour la lutte contre le feu, permettant une intervention d'urgence par un personnel qualifié ou non.

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE
ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE • SCHILTIGHEIM • CS 10020 • 67013 STRASBOURG CEDEX
SERVICE USAGERS-CLIENTS : 03 88 19 29 99 - accueil.clients@sdea.fr • www.sdea.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SDEA dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services du Trésor Public. Vos données seront conservées pour la durée nécessaire au traitement de votre demande, augmentée le cas échéant des délais de recours. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du SDEA par courrier au SDEA ou par courriel à contact.cil@sdea.fr.